

ORDRES FABULEUX.

ORDRE DE LA SAINTE-AMPOULE

OU

ORDRE DE SAINT-REMY.

(VERS 496.)

Cet ordre & les suivants doivent être rangés par une saine critique dans le nombre des ordres fabuleux ou légendaires ; néanmoins nous avons pensé qu'il n'était pas inutile de les mentionner & d'y consacrer quelques pages pour mémoire, & comme à des signes curieux & caractéristiques des époques antérieures. Ces réserves faites, nous résumerons succinctement le récit des chroniqueurs.

La conversion de Clovis était, en même temps qu'une cérémonie brillante & extraordinaire, un événement trop important par ses conséquences politiques, pour n'avoir pas donné naissance à une légende. Vainqueur des Allemands à Tolbiac, le chef franc voulut accomplir le vœu qu'il avait formé pendant la bataille, & se fit baptiser à Reims par l'évêque saint Remi (496). Comme le clerc qui portait le saint chrême ne pouvait, à cause de la foule qui encombra l'église, pénétrer jusqu'aux fonts baptismaux, l'évêque leva les yeux au ciel & implora le secours de Dieu. Aussitôt on vit paraître un ange ou, selon d'autres, une colombe plus blanche que la neige, tenant en son bec une petite fiole d'un verre fort épais, pleine d'un baume odoriférant, d'une couleur rougeâtre & dont le suave parfum

ravit en extase tous les assistants. Tel est le récit d'Hincmar (1), archevêque de Reims vers 845, confirmé par Flodoard & Aimoin (2). Ni Grégoire de Tours, ni Frédégaire, ni Fortunat, contemporains ou à peu près de l'événement, ne parlent de ce miracle. Le testament de saint Remi lui-même est muet à cet égard. D'après M. Tarbé (*Trésors de l'église de Reims*), ce ne fut qu'au sacre de Louis VII que l'on fit pour la première fois mention de la sainte ampoule. Selon le poète Guillaume le Breton (3), au moment où on allait se servir du vase sacré, il s'était brisé. Les païens s'en réjouissaient &, voulant y voir un avertissement du ciel, détournaient le roi de se faire chrétien. C'est alors que Remi accomplit le miracle rapporté plus haut.

Clovis créa, dit-on, en mémoire de cet événement extraordinaire, l'ordre de la Sainte-Ampoule, qui fut conféré à quatre chevaliers seulement. Ces chevaliers étaient feudataires de l'église de Reims & devaient posséder les quatre baronnies de Terrier, de Bellestre, de Sonastre & de Louvercy. Cela seul indique combien l'ordre de la Sainte-Ampoule, s'il était réel, serait postérieur au chef des Francs Clovis (4). On n'a nécessairement pas manqué de nous donner connaissance du costume & des insignes des quatre chevaliers de la Sainte-Ampoule. Ils portaient au cou un ruban de soie noire, auquel était suspendue une croix d'or; cette croix anglée & coupée, émaillée de blanc, était chargée à la face d'une colombe tenant en son bec une fiole, qu'une main venait de recevoir; le revers présentait l'image de saint Remi. Sur leur manteau, les chevaliers avaient une croix anglée & coupée de satin blanc ou de toile d'argent; au milieu, il y avait un rond contenant un sceau, cantonné de quatre fleurs de lis d'or (5), le tout en broderies.

(1) Hincmar, *In Vita S. Remig.*

(2) Aimoin, *lib. I, cap. 16.*

(3) *Histoire des gestes de Philippe-Auguste, & La Philippide.*

(4) Consulter Vertot, *Dissertation sur la sainte Ampoule* (t. II, p. 620 des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres).

(5) Nous ajouterons, à l'appui de notre incrédulité sur l'existence de cet ordre, que le lis comme emblème national orna pour la première fois les drapeaux de la France sous Louis VII, à l'époque de la seconde croisade, au lieu des abeilles employées par les rois de la race mérovingienne.